



**Association de Gymnastique Volontaire
Section Biviers – Montbonnot
Inscription pour la Saison
2011/2012
Adultes et Seniors
(Conservez cette feuille)**



Juin 2011

Chère Adhrente, cher Adhérent,

Le moment est venu de préparer la saison prochaine. Lisez attentivement et complètement cette feuille (recto et verso). Cela évitera des erreurs, des malentendus, des délais, et des difficultés pour les membres (bénévoles !) du bureau.

Nous nous réjouissons de vous revoir ou de faire votre connaissance dans un ou plusieurs de nos cours de gymnastique en salle et/ou de gymnastique dans l'eau. **Pour le ou les cours qui auront votre préférence, le choix découle de votre décision personnelle. Des descriptions détaillées de chaque cours sont disponibles sur le site internet (gv-biviersmontbonnot.fr) pour que vous puissiez bien prendre en compte votre potentiel physique actuel dans ce choix.**

Sportivement votre,

Pour le Bureau : Présidente : Annie Roulet (a.roulet@orange.fr)

Renseignements sur les Inscriptions : Site internet : gv-biviersmontbonnot.fr. Courriel : agv-bm.contact@laposte.fr

Secrétaire : Jean Marcoz (agv-bm.contact@laposte.net) ; **Cours de gym dans l'eau :** Chantal Vandelle (chantal@vandelle.com) ; **Cours natation enfants/ados :** Hervé Béchet (ahbechet@aliceadsl.fr) ; **Cours de gym enfants/ados :** Caroline Calvet-Ory (caro_ory@hotmail.com) ; **Randonnée :** Michèle Haen (mhaen@orange.fr). **Cours adultes en salle :** Fabienne Coisne (fabiennecoisnegv@yahoo.fr). **Cours seniors en salle et gymnastique Equilibre, Mémoire :** Jacques Chevallier (jacmichevallier@wanadoo.fr). **Adresse postale :** AGV Biviers-Montbonnot, allée du Château de Miribel 38330 Montbonnot

Tarifs : Vous les trouverez dans les tableaux des différentes activités proposées.

Nous vous demandons de bien noter le point 3 du règlement intérieur général (voir au verso) : « Les cours sont payables forfaitairement et solidairement pour une saison complète et **aucun remboursement ne sera effectué** ». En effet, les contrats de nos animateurs sont fixés et programmés en début de saison, en fonction des inscriptions prises, et pour une saison complète. Notre budget en dépend. Nous ne pouvons pas nous permettre des dérives budgétaires en cours d'année. Nous ne ferons donc aucune exception à la clause de non-remboursement (nous vous rappelons cependant que les 2 premiers cours sont à l'essai avant inscription définitive).

Le bureau se réserve la possibilité de supprimer un cours si le nombre d'inscrits est insuffisant, notamment pour des raisons pédagogiques, l'équilibre financier étant apprécié sur l'ensemble des cours.

Certificat médical : Un certificat médical de non contre-indication est **obligatoire pour tous les adhérents**. L'inscription sera définitive à la réception du certificat médical.

Pré-inscriptions/inscriptions/ Prise en compte des priorités :

Elles se feront conformément aux décisions votées en Assemblée Générale, et que nous rappelons au verso (« règlement intérieur adopté à l'assemblée générale »). Elles sont traitées :

- Soit via internet (consulter notre site internet pour le lien à utiliser)
- Soit à partir des formulaires papier, qui seront disponibles lors des séances de Juin ou envoyées par poste fin juin, ou par demande aux responsables (voir « renseignements »).
- soit aux forums des Associations

ATTENTION / Cette année, le forum des associations de Montbonnot est le samedi 10 septembre 2011, et celui de Biviers le vendredi 9

SVP : Remplir scrupuleusement toutes les rubriques du formulaire ! Merci !

Règlement par chèque : Attention : les pré-inscriptions ne seront validées qu'à la réception du chèque, auquel vous joindrez le « formulaire d'inscription »

Adresser votre chèque, libellé à « AGV Biviers – Montbonnot » à l'adresse postale « association gymnastique volontaire Biviers-Montbonnot », Allée du Château de Miribel 38330 Montbonnot

N.B. les chèques ne seront encaissés qu'en octobre 2011

Les paiements s'effectuent **en une seule fois**, au début de la saison, avec **un paiement séparé pour chaque personne**. Une dérogation pour paiements échelonnés peut être accordée, uniquement pour des familles de 3 adhérents ou plus.

Calendrier : la saison 2011-2012 commencera le **19 septembre 2011**, et finira le **29 juin 2012** (pour la gym en salle) et **mi-juin 2012** (pour la gymnastique dans l'eau).

Pendant les vacances scolaires de Toussaint, Février et Printemps, quelques séances seront organisées pour la **gym au sol**, selon un emploi du temps spécial (une info sera diffusée en temps utile). :

Règlement Intérieur Général

- 1- L'Association à but non lucratif (loi 1901) est affiliée à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire FFEPGV. La gestion en est assurée par des bénévoles.
- 2- L'Association propose, avec une priorité accordée aux habitants de Biviers et Montbonnot:
 - des cours de gymnastique en salle :
 - cours mixtes hommes / dames, certains pour adultes (18 à 59 ans) et d'autres pour séniors (60 ans et plus)
 - cours pour hommes adultes
 - cours pour enfants (3 à 12 ans), régis par un règlement intérieur spécifique complémentaire
 - des sorties de randonnées pédestres (journée) et de marche (1h), pour adultes et séniors
 - des cours gymnastique dans l'eau pour adultes et séniors
- 3- Les cours sont payables forfaitairement et solidairement pour une saison complète et aucun remboursement ne sera effectué. La licence FFEPGV est obligatoire pour tous les cours et sorties mentionnés dans le §2 ci-dessus et en cas de son obtention via une autre section AGV, une attestation devra être fournie avant toute participation à un cours de l'AGV Biviers Montbonnot. Un essai sur 2 cours pourra être effectué pendant les deux premières semaines de la saison.
- 4- Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée à notre adresse postale, sur le support prévu à cet effet ; le paiement et la signature d'acceptation du règlement intérieur sont exigés avant la participation aux cours (cours d'essai inclus).
- 5- La Fédération a souscrit un contrat d'assurance auprès de la MAIF (Sociétaire n° 2124 996 D) dont tout adhérent bénéficie par la le paiement de la licence FFEPGV. Il est possible de souscrire individuellement une garantie complémentaire « I.A.sport+ ».
- 6- Un certificat médical d'aptitude sera remis à l'animateur (ou animatrice) dès le 1^{er} cours. Tout problème de santé devra lui être signalé, **Le certificat médical est désormais obligatoire pour tous les cours quel que soit l'âge.**
- 7- Les personnes de plus de 60 ans ou rencontrant un problème de santé sont encouragées à porter leur choix sur les cours les mieux adaptés dans notre programme (cours Actigym Seniors 1 et Seniors 2 en salle, cours Gym Equilibre Mémoire en salle, cours Aqua Douce en piscine : voir fiches des cours pour plus de détails) ; le bureau pourra refuser la participation à un cours en particulier, aux personnes pour lesquelles l'animateur / animatrice jugerait le potentiel de forme physique nettement inférieur au niveau moyen des participants à ce cours, indépendamment de leur âge. Une solution de compensation sera proposée dans ce cas.
- 8- Par mesure d'hygiène et pour préserver le matériel, les adhérents sont priés de se munir d'une serviette et de chaussures de gymnastique, réservées à cet usage, pour les cours en salle ; en piscine, le port d'un bonnet et d'un maillot de bain sont obligatoires (short de bain interdit).
- 9- Les adhérents sont tenus de respecter le règlement en vigueur dans les salles et en particulier, le règlement intérieur de la piscine de l'EPA, pour laquelle l'AGV Biviers Montbonnot a signé une convention. Pendant les cours et sorties de l'AGV, les adhérents sont tenus de respecter les consignes et instructions données par l'animateur / animatrice / accompagnatrice.
- 10- L'Association n'est pas responsable des vols dont seraient victimes les adhérents, pendant leur présence dans les salles et la piscine, à l'occasion des différents cours.
- 11- Lors d'activités conviviales (fêtes, sorties), les mineurs d'âge doivent être accompagnés / et restent sous l'entière responsabilité / de leurs parents ou représentants.
- 12- A fin de communication, le bureau peut faire prendre des photos et vidéos des différents cours, dont l'usage sera exclusivement réservé à l'AGV Biviers – Montbonnot. Cependant, tout adhérent peut s'opposer à cet usage, sur demande écrite, pour une photo ou vidéo dans laquelle il se reconnaîtrait.

Règlement intérieur (adopté à l'Assemblée Générale du 7/12/2010) :

1- « pré-inscriptions », « inscriptions », « listes d'attente » et « priorités »

- a) Les **pré-inscriptions** sont reçues dès le mois de Juin de la saison à venir. Elles sont enregistrées à la date de réception du paiement
- b) 10 jours avant le Forum des Associations (« Jour J »), les pré-inscriptions sont closes, et
 - i) **des inscriptions définitives** sont validées dans la liste des pré-inscrits correspondant à des anciens et nouveaux adhérents résidant à Biviers et Montbonnot ainsi qu'à des anciens adhérents hors de ces deux communes, la date d'enregistrement de la pré-inscription départageant en cas de nécessité.
 - ii) Les personnes non retenues ci-dessus sont mises en « **liste d'attente** » et en sont avisées.
- c) toutes les demandes des nouveaux adhérents résidant hors Biviers-Montbonnot sont systématiquement mises en « **liste d'attente** »
- d) toutes les demandes parvenues après le « Jour J » et jusqu'au Forum inclus sont placées en « **liste d'attente** »
- e) **après le Forum** Les inscriptions définitives pour les personnes mises en « **liste d'attente** » sont décidées, en tenant compte d'éventuels changements de groupes, et en prenant en compte la date de réception des demandes, avec l'ordre de priorité suivant :
 - i) anciens et nouveaux adhérents de Biviers-Montbonnot et anciens adhérents hors des deux communes.
 - ii) nouveaux adhérents résidant hors Biviers-Montbonnot.
Les personnes non retenues en sont avisées.
- f) Les demandes reçues après le forum sont traitées sur la base « premier arrivé, premier servi » dans la limite des places disponibles dans les cours.

**Le Forum des Associations ayant lieu à Montbonnot le 10 septembre 2011
et le démarrage des cours le 19 septembre
Le « Jour J » de clôture des pré-inscriptions (voir §b) est le mercredi 24 août 2011**

2- « séances d'essai »

- a- Des séances d'essai sont possibles durant les **deux premières semaines de la saison**, tous cours confondus.
- b- Passé ce délai, toute inscription non annulée est définitive.

3- « cotisations / paiements »

- a- Les cotisations comprennent l'adhésion GV (licence) et la participation aux cours.
- b- Les paiements s'effectuent **en une seule fois**, au début de la saison, avec **un paiement séparé pour chaque personne**. Une dérogation pour paiements échelonnés peut être accordée, uniquement pour des familles de 3 adhérents ou plus.
- c- **Aucun remboursement** ne sera effectué en dehors des annulations prévues après les séances d'essai.